



RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N° 1062

PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'ETAT

DE L'EXERCICE 2022 - RECTIFICATIF

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

M. Balthazar SEYDOUX)

Le Projet de loi n° 1.059 portant Budget Rectificatif pour l'exercice 2022 a été déposé au Conseil National le 30 juin 2022. Son étude a donné lieu à la préparation, en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de 50 questions, qui ont été adressées au Gouvernement, le 20 juillet 2022. Le Gouvernement a communiqué ses réponses à l'Assemblée le 4 août 2022 et ces dernières ont été débattues en Commissions Plénières d'Etude, les 7 et 8 septembre 2022. A la suite de ces échanges avec le Gouvernement, un nouveau Budget Rectificatif a été déposé au Conseil National le 16 septembre 2022 sous l'intitulé de Projet de

loi n° 1.062. Le présent rapport a été adopté en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le 20 septembre 2022.

En liminaire, votre Rapporteur se doit d'évoquer le contexte dans lequel ce Budget Rectificatif pour l'exercice 2022 est examiné. En effet, nous faisons face à un double phénomène. Celui-ci consiste, d'une part, en la forte reprise post-Covid, qui permet à l'Etat d'enregistrer des recettes substantielles, et d'autre part, en une poussée inflationniste à des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ce second phénomène appelle une réponse de l'Etat, en particulier en termes de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et agents de l'Etat et de la Commune, actifs et retraités, ainsi que pour les personnels hospitaliers, actifs et retraités également. En ce qui concerne les salariés du secteur privé, dans une économie libérale, l'Etat ne peut bien sûr pas décréter des augmentations de salaire. Ceci relève d'une décision de l'employeur. En revanche, les élus souhaitent que les employeurs s'emparent de cette question pour que dans toutes les entreprises où cela est possible, le maintien du pouvoir d'achat des salariés soit assuré. En outre, ils souhaitent favoriser le versement par les employeurs à leurs salariés de primes exonérées de charges patronales.

Ils considèrent également nécessaire la revalorisation des pensions de retraite de la Caisse Autonome des Retraites (CAR) et de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants (CAMTI) à hauteur de l'inflation, afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés et travailleurs indépendants retraités. L'Etat doit également protéger l'ensemble de la population d'une hausse trop importante du coût de l'énergie.

Le 7 septembre dernier, à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude, le Gouvernement a informé le Conseil National de son intention de déposer un nouveau Budget

Rectificatif, afin de tenir compte des recettes plus importantes que celles prévues au moment de l'élaboration du budget et de dépenses qui ne seront finalement pas exécutées. Il faut bien entendu saluer ce choix de déposer un nouveau Budget Rectificatif, dont votre Rapporteur aura l'occasion de présenter les détails dans le présent rapport.

Cette décision n'est sans doute pas étrangère au vote, le 22 juin dernier, de la Proposition de résolution n° 34 concernant le résultat budgétaire final pour l'exercice 2021, faisant suite aux lois n° 1.504 et n° 1.510 portant fixation des budgets primitifs et rectificatifs. A cette occasion, les élus avaient rappelé l'ensemble des obligations auxquelles devaient obéir les lois de budget. Ils avaient exprimé leur désapprobation de constater que des dépenses inscrites en « dépassements de crédits » étaient décidées unilatéralement par le Gouvernement, en fin d'exercice, pour un montant près de 130 millions.

En effet, les budgets votés par les élus doivent être au plus près de la réalité des recettes et des dépenses de l'Etat et, lorsque cette réalité s'éloigne du Budget Primitif voté par le Conseil National, il appartient au Gouvernement, en dehors des possibilités de virements et de reports de crédits prévues par la loi, soit de déposer des Budgets Rectificatifs pour ajuster les inscriptions, soit de clôturer l'exercice concerné avec le résultat constaté.

Dès lors, le dépôt de ce nouveau Budget Rectificatif pour l'exercice 2022, comme cela avait d'ailleurs été le cas lors du Budget Rectificatif 2021, a, notamment, vocation à s'assurer que le résultat constaté à la clôture soit le plus proche possible des estimations votées par les élus. Cela démontre, s'il le fallait, que la voix du Conseil National a été entendue, et il faut collectivement s'en féliciter.

Le contexte économique de l'année 2022 mérite également que l'on s'y attarde, avant d'évoquer les éléments chiffrés du Budget Rectificatif du présent exercice. En effet, comme chacun peut le constater, nous connaissons une poussée inflationniste très forte. Dans son point de conjoncture du 7 septembre dernier, l'INSEE français indiquait que le niveau d'inflation pourrait atteindre 6,6% en décembre 2022. Sans rentrer dans les détails, les difficultés d'approvisionnement rencontrées sur certains produits en sortie de crise Covid et la guerre en Ukraine qui impacte substantiellement les secteurs de l'énergie et, plus largement, des matières premières, constituent une conjonction de phénomènes qui touche toutes les chaînes de production et donc, au final, l'ensemble des prix.

Face à cette réalité, depuis déjà plusieurs mois, les élus invitent le Gouvernement à agir directement là où il le peut, c'est-à-dire, en premier lieu, sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat et de la Commune et du personnel hospitalier, actif et retraité, en revalorisant les traitements et pensions. Pour les élus, le calcul est simple : il faut que le niveau de revalorisation des traitements et pensions sur l'année 2022 soit au moins égal au niveau de l'inflation constatée sur cette même année. A l'occasion de nos échanges préparatoires à l'examen de ce Budget Rectificatif, en séances privées, les élus ont fortement sensibilisé le Gouvernement sur ce point. Après des échanges argumentés, le nouveau Budget déposé au Conseil National inclut une revalorisation de +3,5% des traitements et des pensions rétroactives au 1^{er} septembre 2022, pour l'ensemble des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat, de la Commune et de l'Hôpital. Cette majoration, cumulée à celles précédemment mises en œuvre cette année, permet de maintenir le pouvoir d'achat des personnes concernées en regard de l'inflation.

A cela s'ajoutera une augmentation des primes exceptionnelles « Carlo », qui sera donc de 850 € pour les indices les plus faibles soit une augmentation de 200 €, 650 € pour

les indices intermédiaires soit une augmentation de 150 € et 450 € pour les indices les plus importants, soit une augmentation de 100 €.

Ces mesures sont à saluer pour l'ensemble de celles et ceux qui font fonctionner le service public, et également par l'efficacité des échanges entre le Conseil National et le Gouvernement, dont l'aboutissement va dans le sens de l'intérêt général.

Néanmoins, et il faut le mentionner, au-delà de cet aspect conjoncturel, il reste des points de discussion entre nos deux Institutions sur le fond, et notamment sur la périodicité des revalorisations et l'année de référence qui permet de calculer l'évolution du traitement par rapport à l'inflation. Selon les élus, il faut aboutir à une méthode lisible et intelligible par tous, ce qui manifestement n'est pas le cas actuellement. Cette discussion est toujours ouverte et pour le moment le Conseil National n'a pas été entendu. Les élus souhaitent que le Gouvernement cesse d'utiliser l'année 2013 comme année de référence de ses calculs et adopte un référentiel simple, lisible, donc compréhensible par tous, à savoir revaloriser deux fois par an le point d'indice en fonction de l'inflation constatée depuis le début de l'année.

Concernant le secteur privé, le Conseil National a également fait part de propositions au Gouvernement. En effet, prenant exemple sur la prime exceptionnelle, sans charges sociales, qui a été rendue possible pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration dans le cadre établi par l'Arrêté Ministériel n° 2022-405 du 1^{er} août 2022, les élus ont suggéré au Gouvernement d'élargir cette possibilité à l'ensemble du secteur privé, jusqu'à la fin de l'année 2022. Il s'agirait, en effet, pour tous les employeurs qui le souhaitent, de verser une prime exceptionnelle à leurs salariés jusqu'à un certain niveau de rémunération, sans charges sociales sur cette dernière. Cette mesure est de nature à défendre le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé.

L'argument opposé par le Gouvernement, à savoir le fait qu'une telle prime constituerait une perte pour nos caisses sociales, n'a pas convaincu les élus. La demande des élus constitue, certes, un manque à gagner pour les Caisses Sociales, mais le dispositif que évoqué ici n'est ni pérenne, ni récurrent. Il est au contraire plafonné et limité dans le temps, puisqu'il s'agit de permettre aux entreprises de donner un « coup de pouce » à leurs salariés. Pour les élus, l'intérêt d'une telle mesure est clair même si, chaque fois que cela est possible, l'augmentation des salaires est préférable.

Enfin, toujours concernant le pouvoir d'achat, votre Rapporteur se doit d'évoquer la question du coût de l'énergie, et en particulier de l'électricité. Durant l'année 2022, à l'instar du pays voisin, la hausse des prix a été contenue à 4% pour les particuliers. Dans le cadre du présent Budget Rectificatif, l'article « 606.231 - Bouclier Tarifaire » a été créé et crédité de 8,8 millions d'euros afin d'amortir et de lisser la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité sur la période 2023-2025.

Pour les élus, il faut contenir la hausse des tarifs dans des proportions au moins équivalentes à celle du pays voisin aussi bien pour les résidents que pour les entreprises. Concernant les particuliers, dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a indiqué qu'il « vise à contenir la hausse à 12,4% à partir de janvier 2023 », alors qu'en France la hausse annoncée est de 15%.

Votre Rapporteur souhaite également évoquer le sujet crucial qu'est le logement.

Il faut rappeler que notre pays est, en quelque sorte, victime de son succès. En effet, Monaco est attractif, mais son territoire est exigu. Les prix de l'immobilier ne permettent pas à la plupart de nos compatriotes de se loger dans le secteur privé. Dans un tel

environnement, l'Etat a l'impérieuse obligation de mettre tous les moyens dont il dispose pour garantir que les foyers monégasques d'aujourd'hui et de demain, dont la situation le justifie, puissent se loger dans leur pays. C'est l'enjeu prioritaire des années à venir.

A ce sujet, il faut tout d'abord rappeler que, le 11 mars 2019, Le Prince Souverain a présenté le Plan National pour le Logement, qu'Il a qualifié de « cause nationale » et qui vise à atteindre cet objectif. Il consiste dans la construction de plus de 1 800 logements d'ici à 2035, à un rythme annuel régulier de livraisons d'en moyenne 122 appartements neufs par an.

Permettez à votre Rapporteur d'insister sur l'importance de la régularité des livraisons de nouveaux logements domaniaux. En effet, pour les élus qui rencontrent régulièrement nos compatriotes, il n'est pas acceptable de faire attendre plusieurs années des jeunes devant rester chez leurs parents jusqu'à 25 ou 30 ans ou des couples avec un enfant vivant dans un deux pièces ou avec deux enfants dans un trois pièces. Il est donc essentiel de maintenir un rythme de livraisons régulier et de s'assurer, dans la mesure du possible, de livrer des appartements dont la typologie correspond à la réalité des besoins.

Votre Rapporteur souhaite à présent rappeler les échanges sur le Plan National pour le Logement que les élus ont eus avec le Gouvernement et qui ont conduit au vote du Budget Primitif 2022.

En effet, constatant, à cause de plusieurs annulations d'opérations par le Gouvernement, l'absence de livraisons programmées pour les années 2024, 2025 et 2026, les élus ont pris leurs responsabilités et conditionné le vote du Budget Primitif 2022 à la présentation par le Gouvernement de projets alternatifs qui permettraient de compenser ce

déficit de livraisons. Ce dernier est donc revenu vers le Conseil National avec une série de propositions dont il est fait rapidement rappel ici :

- la construction d'un immeuble dit « EVOS » pour 42 logements au Jardin Exotique ;
- la construction d'un immeuble dit « Larvotto Supérieur » pour environ 30 logements au Larvotto ;
- la surélévation du projet « Palais Honoria » pour un gain de 19 appartements ;
- la surélévation de l'immeuble « Testimonio II bis » qui n'a pas été décidée suffisamment tôt par rapport à l'avancement des travaux et a finalement dû être rejetée par les élus dans la mesure où elle induisait un retard trop important dans la livraison de l'immeuble ;
- la surélévation de différents immeubles du quartier Plati, que les élus ont également rejetée, comme ils s'opposeront à toute surélévation d'un immeuble habité. En effet, le gain marginal d'appartements ne justifie pas l'impact négatif considérable que ce type d'opérations provoque sur les résidents, en particulier dans un quartier qui subit les nuisances de chantiers sans interruption depuis de nombreuses années.

Néanmoins, pour les élus, la centaine de logements que permettaient ces nouvelles propositions, ajoutées aux projets « Grande Bretagne » et « Les Lierres/Nathalie », chacun pour 60 logements, et prévus pour une livraison en 2025, auraient dû permettre de maintenir le rythme, avec pour seule année sans livraison, l'année 2024. Ce n'était certes pas la solution idéale, mais néanmoins, les élus, en responsabilité, ont donné au Gouvernement l'opportunité de tenir ses engagements en votant le Budget Primitif 2022.

Malheureusement, dans les mois qui ont suivi ce vote, les élus ont appris :

- l'abandon du projet « EVOS », au motif que sa situation et son orientation n'en permettent plus la construction, informations qui n'avaient pas été vérifiées par le Gouvernement au moment de sa présentation au Conseil National ;
- l'abandon du projet d'EHPAD et de logements domaniaux « Grande Bretagne », pour cause d'une emprise foncière non maîtrisée et parce qu'il serait surdimensionné par rapport au terrain. Les élus alertés sur cette question avaient indiqué être prêts à examiner un projet de loi d'expropriation, qui n'a pas, à ce jour, été déposé par le Gouvernement ;
- enfin, qu'il y a un risque de contentieux sur le projet « Les Lierres/Nathalie », à nouveau sur la maîtrise de la propriété foncière qui pourrait générer un retard de plusieurs années.

Au vu de ce constat, notre pays est désormais dans une situation encore moins favorable que celle dans laquelle les élus ont abordé l'examen du Budget Primitif 2022. Au regard du niveau de priorité absolu du Plan National pour le Logement annoncé en 2019, c'est une situation qui n'est pas acceptable.

Pourtant, le Conseil National reste force de proposition, et, à l'occasion des séances privées avec le Gouvernement, a énoncé un certain nombre de pistes pour compenser ces pertes de logements. D'une part, recourir aux Contrats de Promotion Immobilière pour s'assurer de délais rapides de livraison. D'autre part, augmenter les préemptions de l'Etat pour accroître le foncier disponible. Et enfin, rechercher des opérations rapidement réalisables, éventuellement en partenariat avec des professionnels du secteur de l'immobilier et de la construction. En conclusion, il faut utiliser tous les moyens disponibles pour que les Monégasques dont la situation le justifie n'attendent pas plusieurs années pour obtenir le logement répondant à leur besoin.

A très court terme, concernant le projet « Grande-Bretagne », selon les élus, et pour tenir compte d'une bonne intégration urbaine, le Gouvernement doit limiter son ambition au seul immeuble domanial, sans annuler l'ensemble de l'opération et, si nécessaire, pour qu'elle puisse se faire, déposer un projet de loi d'expropriation dans les plus brefs délais.

Le Gouvernement doit également trouver un accord rapide concernant l'opération « Les Lierres/Nathalie », et la lancer en Contrat de Promotion Immobilière, afin de s'assurer que cette construction aboutisse rapidement, si possible dans une version optimisée. En effet, la date de livraison annoncée aux élus le 4 août dernier, à savoir le 4^{ème} trimestre 2025, ne peut déjà pas être tenue, dans la mesure où l'opération n'a même pas commencé.

Rappelons que, plus les décisions se font attendre, plus les retards sont importants, et que ce sont les Monégasques qui en pâtissent. Les élus insistent pour que leur soient présentés, au plus vite, des projets concrets, réalisables rapidement, afin de disposer de livraisons à partir de 2025, comme cela a été convenu lors du vote du Budget Primitif 2022. Des possibilités existent dans le pays, le Gouvernement doit se montrer proactif. Pour les élus il s'agit d'un enjeu majeur qui sera déterminant pour le vote du Budget Primitif 2023.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux éléments chiffrés. Le Budget Rectificatif déposé le 16 septembre 2022 présente un résultat excédentaire de 8,8 millions d'euros. Dans le détail, les recettes s'élèvent à 2 059 590 900 €. Il faut mentionner un montant de 206 millions d'euros, inscrit à la fois en recettes et en dépenses, matérialisant les droits à bâtir sur l'opération Testimonio II, qui relativise ce chiffre. Les dépenses s'élèvent à 2 050 826 100 €, également à relativiser par l'échange susmentionné.

La première conclusion à tirer de ces éléments est finalement évidente : l'économie monégasque se porte bien.

Après une année 2020 qui s'est clôturée avec un déficit de 100 millions d'euros, dont en réalité l'essentiel constituait une réserve pour poursuivre le soutien et la relance dans le cadre de la crise de la Covid-19, l'exercice 2021 s'est clôturé avec un excédent affiché de 8 millions d'euros, en réalité largement supérieur, puisque près de 130 millions d'euros ont été réaffectés à des opérations de « dépassement de crédits » en fin d'exercice comme votre Rapporteur l'a évoqué précédemment. Le présent Budget Rectificatif est déposé avec un résultat excédentaire prévu de près de 8,8 millions d'euros, malgré une provision supplémentaire sur les comptes de dépôt du Nouveau CHPG pour 20 millions d'euros et du Centre de Traitement et Valorisation des Déchets pour près de 30 millions d'euros. De plus, le résultat final sera sans doute supérieur au moment de la clôture puisque l'ensemble des dépenses inscrites n'est jamais exécuté à 100%.

Concernant plus spécifiquement les recettes, elles progressent de 10,1 % par rapport au Budget Primitif 2022. Cette progression provient principalement de la réévaluation des recettes liées aux contributions, pour un montant de +131,2 millions d'euros, des produits et revenus du domaine de l'Etat, pour un montant de +28 millions d'euros et des recettes des services administratifs, pour un montant de +11,2 millions d'euros.

Pour ce qui est des contributions, la Commission tient à souligner que l'estimation de leur progression de 131,2 millions d'euros par rapport au Budget Primitif 2022, est cohérente avec les chiffres constatés au 31 août 2022, supérieurs à ceux de l'année précédente pour la même période, de plus de 3,5%.

Plus positif encore, les recettes de T.V.A enregistrent d'excellents résultats, attestant de la reprise de l'activité en Principauté, en progression de 9,63% au 31 août 2022 par rapport à la même période de l'année précédente.

L'augmentation constatée des revenus de l'Impôt sur les Bénéfices (ISB) reflète la bonne santé de nos entreprises à l'international en 2021. Elle se traduit par une inscription de 162 millions d'euros dans ce Budget Rectificatif, en progression de près de 30 millions d'euros par rapport au Budget Primitif.

Concernant la situation des sociétés concessionnaires, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale constate la révision à la hausse de la redevance de la Société des Bains de Mer (S.B.M.) de 3,7 millions d'euros, ce qui montre bien le dynamisme de l'entreprise.

Toujours concernant les sociétés concessionnaires, la Commission relève la hausse des revenus liés à l'activité de la S.A.M. d'Exploitation des Ports de Monaco de 1,6 millions, soit un total de 12,2 millions d'euros pour l'année 2022.

Enfin, le Gouvernement a procédé à un nouvel ajustement de 430 000 euros de la redevance versée par Monaco Télécom à l'Etat monégasque, pour s'établir à 7,2 millions d'euros, en hausse de 37,4% par rapport à la clôture de l'exercice 2021. Monaco Telecom reste le troisième contributeur en termes de recettes parmi les monopoles concédés.

Il faut constater, et c'est également très positif, que le volume global du Budget de l'Etat a doublé en près de 10 ans. Votre Rapporteur rappelle que nos recettes se fondent essentiellement sur l'activité économique, et, en particulier, la TVA, l'Impôt sur les Bénéfices

et les droits d'enregistrement, qui restent les premières ressources de l'Etat. Cela montre un pays attractif, une consommation soutenue et un tissu économique dynamique.

S'agissant des dépenses de ce Budget Rectificatif, elles sont en hausse de 164,5 millions d'euros, soit + 8,7% par rapport au Budget Primitif 2022. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale note une hausse de 41,7 millions d'euros des dépenses de Fonctionnement, soit près de 6,5 %, une augmentation de 48,9 millions d'euros des dépenses d'Interventions Publiques, soit 12,9 %, et une augmentation de 74 millions d'euros des dépenses d'Equipement et d'Investissements, soit 8,6 %.

Ces dernières, qui représentent 45,8% du total du budget, constituent la part la plus importante de nos dépenses publiques. En effet, les projets ambitieux de transformation de notre pays, comme l'Ilôt Pasteur, l'Ilôt Charles III, le Nouvel Hôpital, le Complexe Balnéaire du Larvotto ou encore le futur quartier de l'Annonciade, permettent une modernisation importante de notre environnement urbain.

Si l'objectif poursuivi par l'ensemble de ces investissements fait globalement l'objet d'un consensus entre nos Institutions, leur mise en œuvre, elle, fait débat. Votre Rapporteur ne reviendra pas sur le détail de chaque projet, mais souhaite rappeler les points de vigilance que les élus demandent au Gouvernement.

Il s'agit de la maîtrise des coûts et des délais tout d'abord. Lorsque les élus valident, par leur vote, un projet d'investissement inscrit au Budget de l'Etat et au Programme Triennal d'Equipements Publics, ils le font sur la base d'un coût et d'un délai. Les élus peuvent comprendre les aléas externes qui peuvent survenir sur des chantiers, en particulier ceux qui sont complexes, mais les dérapages ne sont pas acceptables quand ils sont dus à des

études d'avant-projet insuffisamment précises, à un mauvais choix de prestataire, au suivi ou au contrôle insuffisant d'un chantier.

Un exemple récent, très représentatif, concerne la surélévation de la Sûreté Publique. En effet, à l'occasion des échanges budgétaires en fin d'année 2021, les élus avaient alerté le Gouvernement, avec force, sur l'impossibilité de maintenir l'activité normale de la Sûreté Publique dans un bâtiment en chantier. A l'époque, le Gouvernement avait répondu maîtriser la situation. Quelques mois plus tard, se rendant à l'évidence, l'Etat était contraint de construire, en urgence, pour un coût de 15 millions d'euros, un bâtiment provisoire à Fontvieille, pour accueillir les services qui ne sont plus en mesure de fonctionner dans leur bâtiment historique, désormais en travaux.

Les élus réitèrent leur souhait de voir le Gouvernement respecter ses engagements en termes de coûts et de délais. Comme ils l'indiquent depuis plusieurs années désormais, les élus sont prêts à doter les services de l'Etat en charge de ces questions, de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour se faire.

L'augmentation du foncier, propriété de l'Etat, est également une question importante. En effet, de manière récurrente, les élus invitent le Gouvernement à préempter beaucoup plus de biens, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947. D'une part, cela donnera plus de marges de manœuvre au Gouvernement pour envisager les opérations domaniales dont nous avons besoin. D'autre part, ce dispositif constitue le meilleur moyen de répondre également aux demandes légitimes des Enfants du Pays de pouvoir accéder à des logements à des prix accessibles. A cet égard, les élus renouvellent leur demande de création d'une Foncière

d'Etat, qui dotera le Pays d'un instrument lui permettant de réaliser ses propres opérations immobilières.

Par ailleurs, lors de nos échanges privés avec le Gouvernement, la question des marchés publics a été évoquée. A cet égard, les élus rappellent que, selon eux, ces marchés, dans toutes leurs composantes, doivent être encadrés par la loi. La Proposition de loi n° 227 relative à la passation des marchés publics et des concessions de service public a été transformée par le Gouvernement sous la forme du Projet de loi n° 988 relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics. Ce dernier texte ne répond plus à l'objectif recherché. Il est nécessaire de disposer d'un texte de loi qui garantisse la priorité d'accès aux marchés publics aux entreprises monégasques compétentes, et la plus grande transparence possible dans le processus.

Lorsque l'on évoque les grands projets d'infrastructure, il faut mentionner également la question de la mobilité.

Préalablement à toute remarque, votre Rapporteur rappelle qu'au moment de l'examen de ce Budget Rectificatif, une expérimentation de la gratuité des bus sera en cours. Cette initiative, demandée de longue date par les élus, fera l'objet d'une évaluation entre nos deux Institutions afin d'en déterminer sa poursuite ou son arrêt. Evidemment, pour les élus, il est nécessaire que la gratuité des bus soit permanente, ne serait-ce que pour le bénéfice d'image que cela apporte à un pays engagé dans la voie du développement durable. Un tel dispositif participera à la diminution du trafic automobile, ce qui aura des conséquences positives en termes de qualité de vie et d'environnement. Ce sera d'autant plus vrai lorsque nous disposerons de plus de parking relais. Il va de soi qu'une expérimentation de deux mois donnera des tendances, mais il faut être réaliste, il faudrait une durée bien plus longue pour obtenir un résultat significatif.

Chacun aura pu constater, qu'après l'accalmie de la période de la crise de la Covid-19, le trafic routier est revenu à sa densité antérieure à 2020, voire encore plus dense durant l'été 2022. Cette situation devient insupportable pour les Monégasques et les résidents. Elle génère des difficultés d'accès pour les salariés et donc un problème d'attractivité des entreprises monégasques. Depuis de nombreuses années désormais, plusieurs hypothèses sont évoquées entre le Gouvernement et le Conseil National : le transport en commun en site propre (TCSP), la télécabine, le funiculaire, la navette maritime ou encore le métro. Beaucoup d'échanges, beaucoup de paroles et aucune décision.

Pour les élus, le temps est désormais au choix. Quelle que soit la solution retenue, il faudra de toutes les façons, plusieurs années avant sa mise en œuvre effective et son bénéfice pour Monaco. Il faut donc arbitrer, maintenant, pour s'assurer de disposer d'une solution efficace demain.

Enfin, parmi les investissements substantiels de l'Etat, il faut évoquer le numérique. Inscrite au Programme Triennal d'Equipements Publics pour un montant de près de 500 millions d'euros, la transition numérique est une stratégie de développement essentielle pour l'avenir de notre pays. La numérisation de plusieurs services publics avance. Le développement du numérique progresse pour notre école, notre santé et notre tissu commercial. A ce sujet, les élus se félicitent de la décision du Gouvernement de pérenniser le Fonds Bleu, en accord avec leur demande, qui permet aux entreprises de développer leur digitalisation et leur accès aux Market Places. C'est une avancée majeure que le Conseil National continue à soutenir.

Enfin, et sans être exhaustif sur l'ensemble des sujets que recouvre ce Budget Rectificatif, la Commission souhaite évoquer quelques points d'importance pour cette Assemblée.

Concernant la dépendance, la Commission déplore l'annonce de l'abandon du projet d'EHPAD sur l'avenue de Grande-Bretagne, dans le cadre du projet immobilier évoqué dans ce Rapport. Le Gouvernement a indiqué que d'autres solutions étaient en cours d'étude sans apporter plus de détail. A cet égard, les élus sollicitent du Gouvernement des informations précises, notamment au regard du fait que nos besoins en la matière ne vont aller que croissants et que le calendrier initial était la livraison d'un établissement de 120 lits à l'horizon 2025. D'évidence, déjà, ce délai ne sera pas tenu. Rappelons également que les 75 nouveaux lits de la Fondation Hector Otto, livrés l'an prochain, ne seront pas suffisants.

La Commission doit également évoquer la question du Projet de loi sur le Régime Monégasque de Retraites Complémentaires qui n'a pas encore été déposé. Rappelons que lors de la présentation de ce nouveau régime par le Gouvernement et les partenaires sociaux le 13 janvier 2022, la date de janvier 2023 pour une mise en œuvre avait alors été indiquée à notre Assemblée. Par la suite le Gouvernement a indiqué au Conseil National une mise en œuvre en janvier 2024. A ce sujet les élus attirent l'attention du Gouvernement sur le fait qu'un texte sur un sujet aussi majeur et d'une telle complexité nécessitera plusieurs mois d'examen par le Conseil National. De plus, les élus attendent de disposer des détails de l'accord conclu avec le régime français afin de pouvoir envisager de voter un tel texte. Ils rappellent au Gouvernement l'importance de ne plus reculer la date de mise en œuvre de ce nouveau régime, tant attendu par les salariés et les retraités.

Concernant la jeunesse, votre Rapporteur souhaite souligner la qualité du travail du Conseil National des Jeunes, créé en 2021, qui témoigne de la volonté de nos jeunes d'avoir une participation active dans la vie de leur pays.

Les Conseillers Juniors 2021/2022 ont eu l'occasion d'exprimer des propositions sur des sujets aussi divers que l'environnement et la qualité de vie, le parcours académique et la vie scolaire ou encore les loisirs en Principauté, comme l'installation d'une piste de rollers. Les élus poursuivront leurs échanges avec le Gouvernement pour voir aboutir plusieurs de ces propositions.

Toujours au sujet de la jeunesse, votre Rapporteur souhaite évoquer la situation du bowling qui doit être installé à la ZAC Saint-Antoine, en remplacement de celui qui était dans le bâtiment « Ni Box ». Alors qu'il semblait que le Gouvernement avait trouvé un repreneur privé, la réalité économique d'un investissement substantiel et les perspectives de rentabilité insuffisantes, semble indiquer que ce projet n'aboutira pas. Dès lors, il est indispensable que cette activité se poursuive et qu'une solution soit trouvée au plus vite.

Concernant les activités sportives, votre Rapporteur confirme la nécessité que l'Etat soutienne les associations et les fédérations qui animent la vie sportive de notre pays, et maintienne des infrastructures de qualité.

Il n'est pas acceptable, alors que les déplacements ont repris et que l'inflation est galopante, que leurs subventions ne soient pas revues à la hausse, voire, pour certaines, sont en recul. De plus, les élus, à l'occasion des séances privées d'examen de ce budget, s'inquiètent de la dégradation devenue insupportable du Stade Louis II. Certes, le Gouvernement avance des arguments sur la difficulté de réaliser des travaux dans un bâtiment qui accueille non seulement une activité sportive permanente, mais également des bureaux. Mais, là encore, il est urgent que le Gouvernement prenne des décisions qui permettent de réaliser les travaux nécessaires.

Par ailleurs, les élus restent en attente du dépôt, par le Gouvernement, d'un projet de loi sur le sport.

Pour conclure, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National, dans le cadre de ce Budget Rectificatif 2022 :

- les élus restent attentifs au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents et retraités de l'Etat et de la Commune et hospitaliers, actifs et retraités. Ils réitèrent, pour l'avenir, que les revalorisations salariales doivent suivre l'évolution de l'inflation, avec une méthode lisible, c'est-à-dire semestrielle, et uniquement fondée sur la valeur précédente, et pas sur une valeur ancienne de près de 10 ans ;
- les élus considèrent qu'il serait équitable que l'ensemble des employeurs du secteur privé bénéficient de la faculté d'accorder une prime non-chargée à leurs salariés et sollicitent donc l'extension de cette mesure au-delà du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ;
- les élus demandent des garanties sur la mise en œuvre à Monaco d'un bouclier tarifaire à partir de janvier 2023 concernant le prix de l'électricité au moins équivalent à celui appliqué en France, tant pour les résidents que pour les entreprises ;
- les élus réitèrent leur souhait qu'une attention accrue soit portée à la maîtrise des coûts et des délais, pour l'ensemble des opérations de construction publiques et que soit prise en compte de manière renforcée la préservation de la qualité de vie des résidents, notamment en recherchant toutes les solutions pour limiter les nuisances induites par ces travaux ;

- les élus attendent du Gouvernement qu'il prenne enfin des décisions concernant les infrastructures nécessaires au maintien de l'attractivité de la Principauté, en particulier pour fluidifier l'accès à Monaco ;
- les élus constatent que trois opérations annoncées par le Gouvernement dans le cadre du Plan National pour le Logement ont été annulées, et que l'opération « Les Lierres/Nathalie » n'est plus garantie, puisque le foncier n'est pas totalement maîtrisé. Près de 200 logements sont donc perdus ou compromis, et ces annulations privent les Monégasques de livraisons d'appartements neufs durant les années 2024, 2025 et 2026, et même au-delà si l'opération très complexe du « Bel Air » prenait encore du retard. Ils attendent donc du Gouvernement des alternatives précises, rapidement réalisables, venant compenser les opérations annulées ou reportées du Plan National pour le Logement. Des résultats concrets sont attendus de la part du Gouvernement, sans lesquels le Conseil National ne pourra pas voter en faveur du Budget Primitif 2023.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement. Les élus attendent des échanges, qui vont s'ouvrir, des avancées concrètes répondant à leurs demandes, qui sont le reflet des attentes des Monégasques et résidents.